

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 1er février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi premier février à partir de vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Blainville-sur-l'Eau étant réuni par mesures exceptionnelles liées au COVID-19 à la Maison des Fêtes et de la Culture, après convocation légale, sous la présidence de **Monsieur Olivier MARTET, Maire.**

Etaient présents :

BRANDMEYER Paul, COLLET Claudine, CONCHERI Sarah, DANIEL Bertrand, DEBESSAT Véronique, DORE Nadia, DUCRET Xavier, EL OMARI Abdulhak, GALLOIS Nadine, LAHEURTE Hervé, LANA Cécile, LARDIN Francis, LEMOINE Michaël, MANGEOT Catherine, MARTET Olivier, MAUSOLEO Corinne, PETITDEMANGE Monique, PILLER Christian, SASSETTI Evelyne, SAUVANET-ARCHENT William, SCHLEGEL Laëtitia, VAUTRIN Frédéric.

Avaient donné procuration :

Monsieur Teddy DELBE avait donné procuration à Madame Sarah CONCHERI, Madame Jacqueline GENAY avait donné procuration à Monsieur Olivier MARTET, Monsieur Michel GUTH avait donné procuration à Monsieur Hervé LAHEURTE, Monsieur Olivier KONGS avait donné procuration à Monsieur Paul BRANDMEYER.

Était excusé :

Monsieur Marc MEYER.

Secrétaire : Monsieur MARTET désigne Madame Nadine GALLOIS comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire adresse tout d'abord ses meilleurs vœux aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande ensuite aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de l'état d'assiettes 2022 envoyé par l'Office National des Forêts.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du lundi 16 décembre 2021.

Le compte rendu est approuvé à 23 voix pour et 3 abstentions.

01. Sécurité – Approbation du règlement CISPD

Monsieur le maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le projet de règlement du CISPD, fruit d'un travail de collaboration et de concertation avec la commune de Mont sur Meurthe.

Le CISPD est l'instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance dans le respect des prérogatives de chacun.

Il favorise l'échange d'informations sur l'état et l'évolution de la délinquance au sein du bassin de vie ainsi que sur les attentes de la population dans le respect de la clause de confidentialité.

Sur le plan de la prévention, il dresse le constat des actions entreprises et définit les objectifs et les actions dont il suit l'exécution.

Il appuie les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes. Il encourage la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites judiciaires ainsi que celles favorisant la prévention de la récidive.

Chaque année, il dresse un bilan permettant de réajuster les objectifs et les moyens nécessaires à leur réalisation.

Le présent règlement détermine notamment les conditions de fonctionnement des groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation thématique ou territoriale.

Cette instance permettra également de répondre à des problématiques locales (ex : problématiques d'insécurité au collège, dépôts sauvages...).

Monsieur le maire précise que la Commune de Mont sur Meurthe présentera également ce règlement lors d'un prochain Conseil Municipal en vue de son adoption conjointe.

Question de Monsieur Christian PILLER : Pourquoi la concertation entre Blainville sur l'Eau et Mont sur Meurthe n'a pas été étendue à d'autres communes comme Damelevières ? Monsieur le Maire lui répond que la réflexion a été proposée à Damelevières qui n'a pas souhaité intégrer la démarche à ce jour.

Monsieur PILLER demande si les comptes rendus du CISPD seront diffusés malgré la règle d'anonymat ? Monsieur le maire lui répond que la commission sécurité, de laquelle il est membre, aura tous les comptes rendus de cette instance.

Après explications de Monsieur Frédéric VAUTRIN, les membres du Conseil Municipal adoptent le règlement du CISPD conjoint avec la Commune de Mont sur Meurthe à l'unanimité.

02. Subventions – Demandes de subvention au titre DETR et DSIL

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à déposer des demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL pour les projets 2022 suivants :

- Engazonnement du cimetière (273 478,00 € HT)
- Réfection de voirie (36 640,00 € HT)
- Création d'un préau école Jean Jaurès (en attente de chiffrage)
- Création et aménagement de parking dans le cadre de la sécurisation des abords des écoles (19 988,00 € HT)
- Réfection de toiture école Marie Marvingt et périscolaire Brimbelle (48 323,80 € HT)
- Rénovation d'une partie de la toiture de l'église (36 789,00 € HT).

Monsieur le Maire précise que les demandes de subventions interviennent avant le vote du budget pour une question de calendrier, et ne vaut pas engagement des travaux à ce stade.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal

autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions au titre de la DETR et la DSIL pour les projets présentés ci-dessus.

03. Subventions – Engazonnement du cimetière

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Département de Meurthe et Moselle pour le projet d'engazonnement du cimetière au titre des Contrats de territoires solidaires.

Après explications, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à l'unanimité à déposer une demande de subvention au titre des CTS pour le projet d'engazonnement du cimetière.

04. Ressources Humaines – Ouverture de poste

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2022.

Ce poste correspond à l'embauche d'un agent en CDD pour pourvoir à des remplacements d'agents absents.

Après explications de Madame Nadia DORE, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à ouvrir un poste d'adjoint technique à 30 heures hebdomadaires à l'unanimité.

05. SPL X Démat – Approbation du rapport de gestion 2020

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société SPL X Démat a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa neuvième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en

moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après explications de Monsieur Hervé LAHEURTE, les membres du Conseil Municipal approuvent le rapport de gestion de la SPL X Démat pour l'année 2020 à l'unanimité.

06. Coupes de bois – Tarifs affouage

Par délibération n°2021_54, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le règlement d'affouage modifiant le régime des coupes de bois en affouage municipal.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le montant de du bois façonné vendu aux blainvillois à 47 € le stère de bois de chauffage au lieu de 45 €, toutes essences confondues.

Auparavant le façonnage était confié à une association dont le coût était inférieur au tarif appliqué aux Blainvillois. Or cette année, le tarif de cette prestation a considérablement augmenté. La commune a donc décidé de changer de prestataire afin de ne pas répercuter une augmentation trop importante.

Après explication de Monsieur Paul BRANDMEYER, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à facturer 47 euros le stère de bois façonné aux blainvillois à l'unanimité.

07. Services Techniques – Tarification prestation élagage et broyage

Par délibération n°2021_81, les membres du Conseil Municipal ont validé l'achat à la CC3M d'un lot de matériel composé comme suit :

Matériel	Caractéristiques	Date d'acquisition
Tracteur	CLAAS ORION 620C	28/09/2020
Faucheuse / débroussailleuse	Magistra 73T ED + rotor rolmax	13/11/2014
Lamier		1999

Suite à cet achat, Monsieur le Maire propose les tarifs de prestation suivants :

- Elagage avec lamier : 90,00 € TTC/heure (matériel et main d'œuvre)
- Broyage sur site : 85,00 € TTC/heure (matériel et main d'œuvre).

Une convention sera établie entre la commune de Blainville sur l'Eau et les communes désireuses de bénéficier de ce service.

Monsieur le maire précise que la Commune ne se substituera pas à une entreprise privée, il s'agira d'actions ponctuelles pour quelques communes qui en feront la demande.

Après explications de Madame Sarah CONCHERI, les membres du Conseil Municipal adoptent les tarifs ainsi proposés à l'unanimité.

08. Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la motion suivante, visant à demander l'extension de l'écotaxe sur le transport routier des marchandises à l'ensemble de la Région Grand Est.

Monsieur le Maire (a rappelé le contexte législatif de la création de cette écotaxe limitée à la seule Collectivité européenne d'Alsace (C.E.A.).

- La loi du 2019-816 du 2 août 2019 a acté la création de la C.E.A. par la fusion des collectivités départementales du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.
- Lors du Conseil des Ministres du 26 mai 2021, il a été présenté une ordonnance fixant les modalités d'instauration d'une taxe sur le transport routier de marchandises au profit de la seule C.E.A.
- Cette ordonnance est parue au Journal Officiel de la République Française le 27 mai 2021 et ouvre la possibilité à la mise en place de cette taxe sur le territoire de la C.E.A.

Monsieur le Maire a rappelé que plusieurs sénateurs de Lorraine et d'Alsace avaient introduit dans la loi la possibilité d'étendre l'écotaxe à d'autres départements du Grand Est. Malheureusement, cet amendement voté à l'unanimité du Sénat n'a pas été retenu par l'Assemblée nationale et le Gouvernement.

Monsieur le Maire a également rappelé que l'autoroute A 35, traversant l'Alsace du nord au sud, est aujourd'hui saturée par le report du flux de camions en transit internationaux qui évitent ainsi les écotaxes poids lourds mises en place en Allemagne, en Suisse, en Autriche, en République tchèque...

Monsieur le Maire souligne que, si la mise en place de l'écotaxe est une excellente chose pour nos voisins alsaciens, le risque de voir ce transit international se reporter sur l'A4 et l'A31, et plus généralement vers les routes et autoroutes des autres départements de la région Grand Est, est très important. Ce report de circulation va se traduire par des difficultés très importantes supplémentaires de déplacement, en particulier sur l'axe Luxembourg – Metz – Nancy – Dijon.

Monsieur le Maire précise que ce report de trafic et la saturation des axes de circulation sont également des risques pour l'emploi et les entreprises, un danger pour la santé publique, pour l'environnement et pour le climat.

Après explication de Monsieur Olivier MARTET, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la motion en faveur de l'écotaxe sur l'ensemble de la région Grand Est ainsi proposée.

09. ONF – Etat d'assiettes 2022

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'état d'assiette envoyé par l'Office National des Forêts pour l'année 2022. La première parcelle (8_j) qui correspond à la forêt du Vaquenat. Cette opération n'entraînera pas de frais pour la Commune puisqu'elle sera confiée aux affouagistes.

La seconde parcelle (11_j) sera quant à elle confiée à un prestataire privé du fait de sa dangerosité. L'ONF propose d'évacuer les bois à l'aide d'une traction animale (chevaux) pour abimer le moins possible le terrain (zone humide).

Après explications de Monsieur Paul BRANDMEYER, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité l'état d'assiette 2022 ainsi proposé.

10. Informations et questions diverses

✓ Ecoles :

Monsieur le Maire souhaite informer les membres du Conseil Municipal sur la situation dans les écoles. Face à la menace de fermeture, des rencontres régulières ont eu lieu avec les directeurs d'écoles et l'inspecteur d'académie. Mathématiquement, toutes les écoles de la Commune étaient potentiellement concernées par une fermeture. Monsieur le Maire s'est entretenu avec le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale afin de lui exposer des arguments en faveur du maintien du nombre de classes, notamment les constructions nouvelles sur le quartier du Haut des Places. A l'issue de cet entretien, l'école Marie Marvingt n'est plus concernée par une fermeture.

Sur l'école Jules Ferry, les effectifs annoncés ne permettent malheureusement pas de maintenir le nombre de classe. Monsieur le Maire précise qu'après fermeture, la moyenne d'élèves par classe sera de 23 à 24 élèves, ce qui est raisonnable.

Seul un désaccord persiste sur l'école maternelle Jean Jaurès. Monsieur le Maire rappelle que la Commune soutient depuis de nombreuses années les écoles et notamment les maternelles en mettant à disposition une ATSEM par classe alors qu'elle n'y est pas contrainte par la réglementation. Monsieur le Maire indique qu'il est important de maintenir le nombre de classes sur la maternelle. Cependant il est très difficile de prévoir le nombre d'inscriptions pour la rentrée prochaine. Toujours à l'issue de son rendez vous avec le DASEN, Monsieur le Maire informe qu'il a obtenu un comptage des effectifs le jour de la rentrée. Ainsi si le nombre d'élèves est suffisant, la classe réouvrirait aussitôt. Cela est déjà arrivé par le passé. Il est donc nécessaire d'attendre la rentrée de septembre prochain en espérant avoir le maximum d'inscriptions pour le maintien de la classe. Enfin, Monsieur le Maire ajoute que ces fermetures ne se jouent pas seulement au niveau communal mais sont dépendantes du contingent d'enseignants sur l'ensemble du Département.

✓ Comité des Fêtes :

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur la situation de l'association du Comité des Fêtes. En effet, le 14 décembre dernier, la mairie a été destinataire d'un courrier signé du Président, de la trésorière et de la secrétaire informant de la dissolution du Comité.

Or, réglementairement la dissolution sans assemblée générale légalement convoquée et réunie n'est pas recevable. Par ailleurs, la Commune en tant que principal financeur n'a été ni informée ni convoquée à cette assemblée. Aussi Monsieur le Maire indique que ce simple courrier ne permet pas de solder le sort de l'association d'une part ni de déterminer l'état des biens et des comptes du Comité. Monsieur le Maire rappelle que la Mairie n'a toujours pas été destinataire des comptes détaillés, demandés depuis près d'une année.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un signalement à Chambre Régionale des Comptes est en cours et que des factures datant de plusieurs années sont toujours en attente de règlement à ce jour.

Monsieur le Maire souhaite que, conformément à l'article 15 des statuts du Comité des Fêtes, la lumière soit enfin faite sur la situation financière et l'état des biens de cette association notamment au travers la désignation d'un liquidateur qui sera en charge de faire l'inventaire des biens et des dettes le cas échéant.

Monsieur le Maire précise que les deux autres associations concernées par les demandes de justificatifs d'utilisation des subventions que sont l'ACBD omnisports et l'AMFC ont fourni leur rapport dans les délais et dans les formes.

S'agissant des animations, la mairie en a repris l'organisation avec les associations volontaires. Monsieur le Maire fait également un appel à tous ceux qui souhaiteraient

s'investir. D'ailleurs, des membres du Comité des Fêtes sont venus spontanément proposer leur aide.

Madame Véronique DEBESSAT souhaite intervenir sur le sujet du Comité des Fêtes. Elle indique avoir demandé sa démission du poste de Vice-Présidente du Comité par lettre recommandée avec accusé de réception au Président. Elle affirme par ailleurs n'avoir pas incité d'autres membres à démissionner contrairement à des propos qui lui ont été rapportés. Madame DEBESSAT souhaite souligner son engagement et bénévolat pendant 20 ans et déclare enfin ne jamais avoir tenu de propos contre la mairie. Monsieur le Maire prend acte de sa déclaration.

✓ **Animations :**

- 09/02 : séance de cinéma à 17h à la MFC – programmation du film « Mystères »,
- 02/03 : bal de carnaval pour les enfants de 3 à 13 ans,
- 22/02 : A vos baskets,
- 27/02 : Boucles du HDP organisées par la Mairie en partenariat avec les associations O Rendez vous des voisins et les Baskets Solidaires,
- 05/03 : Repas des aînés.

✓ **Remerciements :**

- Remerciements du Secours Catholique pour l'aide et le soutien de la Commune dans leurs actions.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures.
Fait à Blainville-sur-l'Eau, les jours et an susdits

Le Maire

Olivier MARTET